

La loi sur les Territoires du Nord-Ouest

Je ne pense pas que nous devions être obligés de prouver que nous pouvons payer pour avoir droit d'obtenir un gouvernement élu par nous qui sera comptable au peuple. Dans une démocratie, cette responsabilité ne devrait pas être liée à des affaires de gros sous. Mais si de telles dispositions figuraient au bill à l'étude, je serais enchanté de lui donner mon appui.

A présent j'aimerais faire quelques remarques, sur la position du parti conservateur, monsieur l'Orateur, qui nous a assuré qu'il approuverait le bill C-28. Les députés conservateurs consentiront sans doute à consacrer une heure ou deux de la Chambre à l'étude du bill, à lui donner sa bénédiction, en espérant qu'ainsi le peuple des Territoires du Nord-Ouest se tiendra tranquille pendant quelque temps. Ce n'est pas ce que pense le candidat progressiste conservateur aux élections des Territoires du Nord-Ouest. Il a fait récemment des déclarations qui ont été rapportées dans le *Yellowknifer*, le journal local, en novembre 1977. Voici donc ce qu'a dit le candidat progressiste conservateur pour l'ouest de l'Arctique:

Ne nous leurrions pas, nous n'avons pas de gouvernement souverain dans les Territoires du Nord-Ouest. Ici, c'est le commissaire qui gouverne et il ne le cache pas, bien au contraire. Le système du comité exécutif consultatif formé de membres élus et de membres nommés n'est que pur simulacre.

On parle d'un gouvernement qui comporterait différents niveaux de compétence mais c'est de la foutaise pure et simple . . .

Le premier agent exécutif des Territoires du Nord-Ouest est redevable au ministre fédéral à Ottawa ou aux habitants des Territoires. Il n'y a pas de moyen terme . . . C'est Ottawa ou ce sont les habitants des Territoires.

Peu importe que nous obtenions le statut de province ou non; ce qu'il faut, c'est que ce régime colonial digne du XIX^e siècle soit aboli. Il faut que le commissaire soit choisi par les gens qu'il est censé servir et qu'il leur soit redevable. Aucune autre solution n'est acceptable.

Voilà ce que pense le candidat progressiste conservateur dans les Territoires du Nord-Ouest. Voilà pourquoi j'ai été quelque peu consterné en entendant le député de Moose Jaw (M. Neil) affirmer que nous devrions faire franchir les trois étapes au projet de loi rapidement. D'après moi, il faudrait le renvoyer au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Le comité devrait entendre des témoins du Nord. Il pourrait inviter les membres de différentes organisations à venir à Ottawa faire valoir leur cause ou, mieux encore, le comité lui-même pourrait visiter certaines localités du Nord et entendre les vues des gens des territoires.

● (1520)

Je sais que certains appuient ce projet de loi qui vise à accroître la représentation. Je me suis entretenu avec certaines personnes. J'y ai longuement réfléchi. Cependant, je ne puis accepter qu'on lui fasse franchir rapidement les trois étapes. La question d'un gouvernement responsable et de l'autonomie du Nord mérite qu'on y consacre beaucoup plus de temps et

[M. Firth.]

d'étude qu'une simple intervention de deux ou trois orateurs à la Chambre qui tâchent d'en précipiter l'adoption.

Une autre question que j'aimerais aborder brièvement a trait au représentant spécial du gouvernement, M. Drury, qui a parcouru le Nord et s'est entretenu avec quelques personnes. Quand on lit certains articles de journaux, en fait, il suffit de lire les manchettes, on constate que les habitants du Nord ne se satisfont pas d'une simple visite et de quelques entretiens. Ils voudraient que la question soit discutée sérieusement et qu'on lui accorde plus de temps que ce trompe-l'œil qui se résume à deux articles d'un projet de loi.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je tiens à bien préciser que je ne suis pas prêt à appuyer aveuglément ce projet de loi et à le laisser adopter rapidement. Il devrait être renvoyé au comité compétent qui lui accorderait toute l'attention voulue.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir cet après-midi de dire quelques mots sur le bill C-28. Ce bill est très court et semble tout à fait anodin, car il est contenu sur une seule feuille de papier. Cependant, comme on peut s'en rendre compte, il est tout de même très important. En écoutant, il y a quelques minutes, l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), nous avons pu constater, monsieur l'Orateur, son inquiétude devant le peu de sérieux que peut représenter ce projet de loi par rapport aux besoins qu'éprouvent les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Et je pense que ses inquiétudes sont justifiées surtout parce qu'on peut le considérer comme un homme étant bien au fait des problèmes de cette circonscription, de ces Territoires, problèmes qui sont plus grands que pour le reste du Canada et qui touchent tout de même des régions variées et offrant des richesses que l'on a peine à concevoir à distance.

Or, monsieur l'Orateur, comme plusieurs autres projets de loi du gouvernement fédéral, celui-ci a connu une période de gestation assez longue. En 1974, l'honorable Jean Chrétien, qui était alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, arguait en faveur d'un tel geste. Voici ce qu'il disait à ce moment-là, et je cite:

Il nous faut réexaminer la nécessité d'accroître le nombre de membres du conseil pour mieux refléter les changements démographiques.

C'était l'opinion que nous soumettait l'honorable Jean Chrétien, alors qu'il était ministre. Pour sa part, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest soumettait, lui, en 1977, au gouvernement fédéral, un mémoire intitulé *Priorities for the North*, dans lequel on plaidait également en faveur d'une modification de la loi. On pouvait lire, et je cite:

L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest devrait avoir l'autorité de déterminer le nombre de ses membres et celui-ci ne devrait pas se situer en-dessous de 15 ni au-dessus de 25 comme c'est le cas pour le Yukon. Ces modifications devraient entrer en vigueur avant les prochaines élections.